



2^{ÈME} SOMMET CULTURE DE CGLU

ENGAGEMENTS ET ACTIONS POUR LA CULTURE DANS LES VILLES DURABLES

JEJU (RÉPUBLIQUE DE CORÉE)

10-13 MAI 2017

MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE (ET DES DROITS CULTURELS) DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI : POINT DE VUE DE LA **RAPPORTEUSE SPÉCIALE DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DES DROITS CULTURELS**

MME **KARIMA BENNOUNE** EST LA RAPPORTEUSE SPÉCIALE DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DES DROITS CULTURELS





Cher-ère-s délégué-e-s, Mesdames et Messieurs,
An nyoung ha seh yo. Bonjour.

1. REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Il est merveilleux de pouvoir être ici à Jeju, en République de Corée, pour le Sommet Culture de CGLU. Je suis vraiment ravie d'être présente à ce rassemblement des défenseur-se-s et promoteur-ric-e-s de la culture dans les municipalités et localités du monde entier, un événement qui va nous permettre de discuter ensemble des engagements et des actions pour la culture (et les droits culturels) dans les villes durables. Je tiens d'abord à remercier nos hôte-sse-s coréen-ne-s pour leur généreuse hospitalité ainsi que tou-te-s les organisateur-ric-e-s pour leur invitation et leur travail pour nous réunir toutes et tous et aborder ces questions cruciales. Je salue les efforts déployés par CGLU pour promouvoir la culture et les droits culturels et je salue également la Commission Culture qui a entrepris la rédaction de l'Agenda 21 de la culture, après de vastes consultations.

J'ai beaucoup d'admiration pour l'Agenda 21, qui est un important document de notre temps, et je suis enchantée de prendre part à un Sommet qui entend faire progresser la mise en œuvre des engagements essentiels qu'il contient mais aussi à la redéfinir. En tant que professeure de droit international, il est toujours intéressant pour moi de parler de mise en œuvre car c'est la seule façon de faire décoller les normes, et avoir du sens dans la vie des peuples. J'espère que nous partirons tou-te-s de Jeju muni-e-s d'une liste de tâches spécifiques qui pourront contribuer à ce processus.

»» SI L'ON PREND GRAND SOIN DE LA CULTURE ET QU'ELLE EST ADÉQUATEMENT SOUTENUE, LA CULTURE EST UNE RESSOURCE QUI POUSSE SANS FIN, ET ELLE EST PEUT-ÊTRE L'ASPIRATION LA PLUS DURABLE DE TOUTES

Aujourd'hui, dans le temps qui m'est imparti, je voudrais expliquer pourquoi je pense que l'Agenda 21 est une vision si importante du point de vue des droits culturels et comment je pense que cette vision est actuellement menacée par un certain nombre de faits et événements mondiaux. J'aimerais ensuite apporter quelques suggestions sur la façon d'aborder ces défis et signaler certains points de discussion pour nos délibérations ; je vous présenterai ensuite un aperçu de mes priorités actuelles en tant que Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels et conclurai en vous présentant des idées pour notre future collaboration.

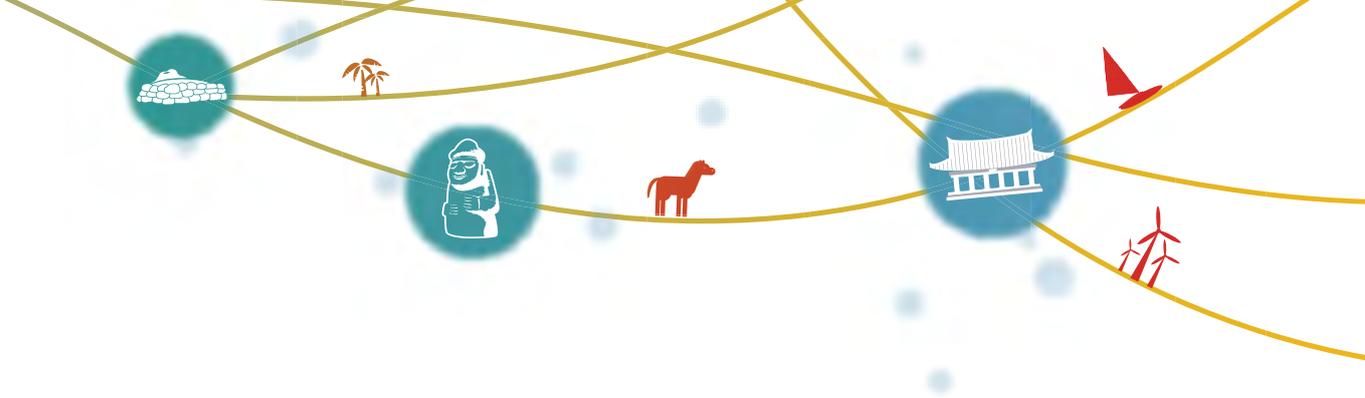
Tout d'abord, pour vous placer dans le contexte, laissez-moi vous expliquer ce que fait exactement un-e Rapporteur-se spécial-e des Nations Unies. Nous sommes des expert-e-s indépendant-e-s désigné-e-s par le Conseil des droits de l'Homme, mais nous ne travaillons pas pour les Nations Unies. Chaque année, je prépare un rapport thématique sur un sujet de mon choix dans le domaine des droits culturels que je remets au Conseil ainsi qu'à l'Assemblée générale. Je me charge également de deux missions-pays par an, sur lesquelles j'effectue également un rapport. En outre, j'ai la possibilité d'envoyer des communications confidentielles aux États concernant des allégations de violation des droits culturels ; j'espère que vous envisagerez de signaler de tels cas au mandat. Enfin, je peux formuler des déclarations publiques sur des questions pertinentes. Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page du mandat et suivez-moi sur Twitter (@UNSRCulture).

2. L'IMPORTANCE DE L'AGENDA 21 DU POINT DE VUE DES DROITS CULTURELS

Depuis ma perspective de Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels, l'Agenda 21 est un document essentiel à ces droits. Nombre d'entre vous êtes familier-ère-s de ce document et certain-e-s y ont travaillé en collaboration étroite, mais laissez-moi souligner les points qui me semblent particulièrement importants du point de vue des droits culturels. L'Agenda 21 reconnaît que « la diversité culturelle est le principal patrimoine de l'Humanité », et que la diversité n'est pas une excuse pour la violation ou la limitation des droits humains, que « la liberté culturelle est une condition essentielle à la démocratie », que les gouvernements locaux sont des acteurs essentiels des droits humains et qu'ils sont des « porte-parole de la citoyenneté mondiale », que les villes et les territoires locaux sont un cadre privilégié pour une construction culturelle en constante évolution et constituent des espaces de diversité créative, où - et c'est l'un de mes passages préférés - « la confluence des différences (origines, points de vue, âges, sexes, ethnies et classes sociales) permet l'épanouissement personnel intégral. » L'Agenda 21 met en avant le vivre ensemble, le patrimoine culturel, la créativité, et appelle à un équilibre responsable des intérêts publics et privés, tout en reconnaissant l'initiative autonome des citoyen-ne-s comme fondement de la liberté culturelle.

Je voudrais aussi souligner d'autres aspects du document qui me semblent tout à fait significatifs depuis la perspective des droits culturels, surtout à l'heure actuelle : l'appel à garantir le financement public de la culture et la promotion de « l'aménagement d'espaces publics dans la ville » ; l'appel à la coexistence harmonieuse entre ce qui est appelé avec éloquence « les différentes familles spirituelles et religieuses représentées sur le territoire local » ainsi qu'à la promotion « des capacités d'expression en tant que dimension essentielle de la dignité humaine », et pour défendre la lutte contre l'exclusion comme étant tout aussi centrale dans la lutte pour la dignité de tou-te-s. L'Agenda 21 est précis quant à l'inclusion - entre autres - des cultures locales autochtones ainsi que des personnes immigrées et des personnes handicapées.





Au vu des récents événements de par le monde, la lecture de l'Agenda 21 devient tout à fait parlante. L'Agenda 21 est une vision du monde dans lequel j'aimerais que nous vivions et dans lequel nous pouvons vivre. Il s'agit d'un monde dans lequel les droits culturels et les autres droits humains sont concrétisés pour tou-te-s au cœur d'un développement durable qui reconnaît l'importance non pas uniquement des profits mais aussi - pour emprunter la formule du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies - des expressions des peuples de leur humanité, de leur vision du monde et des sens qu'il-elle-s donnent à leur existence. C'est un monde où les différences entre êtres humains sont vues comme une ressource plutôt qu'un problème, et dans lequel nous mettons en valeur les points communs trop souvent ignorés entre les individus.

»» LES VALEURS DE L'AGENDA 21 SONT ÉBRANLÉES PAR LA PRIORITÉ ACCORDÉE À UNE CONCEPTION ÉTRANGÈRE DES PRÉOCCUPATIONS ÉCONOMIQUES PLUTÔT QU'ÀUX DROITS HUMAINS EN GÉNÉRAL ET AUX DROITS CULTURELS EN PARTICULIER

3. DÉFIS ACTUELS POSÉS À LA VISION ET AUX VALEURS DE L'AGENDA 21

Dans un monde où les cultures sont assiégées simultanément par de nombreuses formes d'intolérance, nos discussions sur la façon de faire progresser la mise en œuvre de cet agenda deviennent urgentes. Comme je l'ai fait remarquer dans mon récent rapport à la 34^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme, il existe des thèmes communs aux abus perpétrés à l'encontre des droits culturels par les fondamentalistes et extrémistes contemporains, que ceux-ci soient commis par l'extrême-droite en Amérique du Nord et en Europe ou par les fondamentalistes religieux tout autour de la planète. De telles violations impliquent souvent des tentatives d'ingénierie culturelle visant à reconcevoir la culture en se basant sur des visions du monde monolithiques, avec l'imposition d'une prétendue « vraie religion » ou « religion authentique » ou d'une seule culture, la liberté des expressions artistiques s'en voyant alors asphyxiée et la liberté scientifique grandement entravée. Ces abus visent également à empêcher les femmes d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux et à limiter l'expression et l'existence des minorités. Ce que de tels efforts ont en commun c'est une mentalité fondée sur l'intolérance envers les différences et le pluralisme et une tentative d'éradiquer la diversité culturelle et les différences d'opinion. Comme le faisait remarquer au XII^{ème} siècle le philosophe musulman andalou Ibn Rochd, que l'on connaît également sous le nom d'Averroès : « L'ignorance mène à la peur, la peur mène à la haine, la haine conduit à la violence. Voilà l'équation. » Les droits culturels, tels qu'ils sont défendus dans l'Agenda 21, peuvent nous aider à composer une meilleure équation.

En effet, les droits culturels sont un contrepoids essentiel à toutes les formes de fondamentalisme et d'extrémisme, ils promeuvent l'inclusion, la création d'espaces pour la contestation pacifique et la protection de la jeunesse contre la radicalisation. Davantage doit être fait pour garantir les conditions de leur plein exercice. Nous devons également promouvoir et le cas échéant protéger la séparation entre l'État et la religion, et tout en célébrant et protégeant la liberté de culte, ne pas permettre que ceci devienne une excuse à la violation des droits d'autrui.

L'Agenda 21 riposte contre les idéologies monolithiques et clivantes et les visions du monde sombres, des visions au singulier et isolantes qu'elles représentent. Il reconnaît que l'esprit humain a pour paramètre par défaut d'être ouvert et non fermé, ce qui nous oblige donc à maintenir les portes ouvertes (et ceci devrait être la devise de notre temps : laisser la porte ouverte). De même, l'Agenda 21 cherche à garantir que les cultures et les patrimoines culturels construisent des ponts et non des murs. Il répond au défi de la situation actuelle tel que



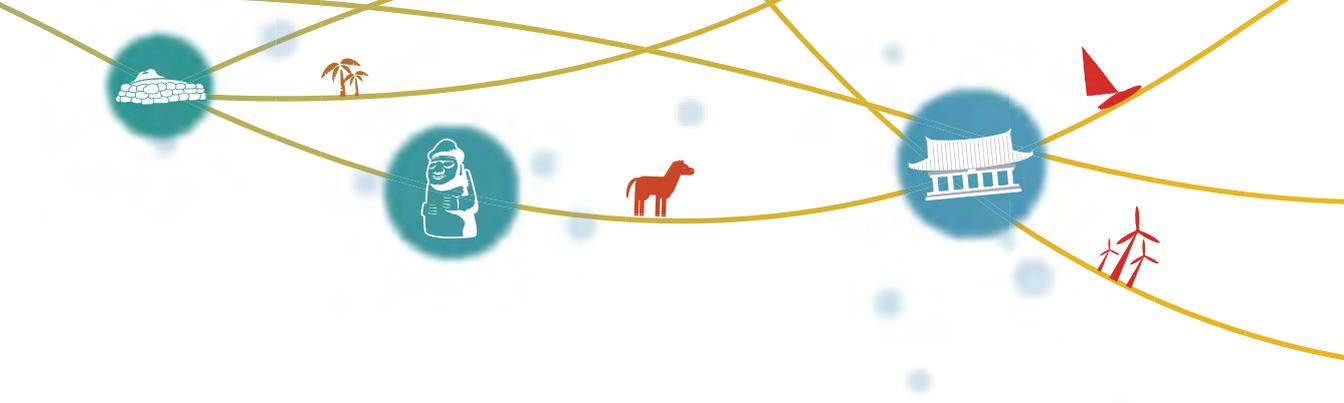
le décrit le Dr. Chetan Bhatt lors du récent événement parallèle que j'ai organisé et qui est disponible en ligne : Il a fait remarquer : « l'un des domaines clés du défi réside entre ceux et celles qui d'un côté conçoivent la culture comme une propriété exclusive dont il-elle-s sont les seul-e-s héritier-ère-s et gardien-ne-s, qui font de la culture une prison, une enclave du passé qui doit être défendue avec toute la violence possible. Et ceux et celles qui, de l'autre, considèrent la culture comme des champs ouverts d'efforts ou potentiel du futur dans lequel l'humanité réalise ses possibilités comme diversités - diversités de savoirs, d'arts, de sciences, d'histoires et de peuples. » Cette dernière vision est la vision du monde de l'Agenda 21.

Cette vision du monde est également menacée par la destruction intentionnelle du patrimoine culturel, thématique sur laquelle j'avais choisi de me focaliser lors de ma nomination comme Rapporteuse spéciale en novembre 2015. Les destructions intentionnelles du patrimoine sont des tentatives d'effacement de l'histoire et de la diversité que défend l'Agenda 21 et de nuire aux autres êtres humains, pas uniquement aux objets détruits.

Le patrimoine culturel est significatif pour le présent, à la fois comme message du passé et voie vers le futur. Vu depuis l'optique des droits humains, il est important non seulement en lui-même mais aussi dans la relation avec sa dimension humaine. Je suis convaincue qu'il est essentiel de comprendre le patrimoine culturel non seulement comme une question technique mais aussi une question de droits humains pour laquelle une approche de droits humains est cruciale et je suis ravie d'en retrouver l'écho dans l'Agenda 21 et le document d'actions qui l'a suivi. Au cœur de l'approche des droits humains se trouvent les questions de la participation et de la consultation de toutes les parties prenantes, que ce soit à l'échelle locale, nationale, régionale ou internationale.

Les valeurs de l'Agenda 21 sont aujourd'hui tout autant menacées par le plus grand problème de l'uniformisation de la culture et des expériences culturelles en raison de plusieurs facteurs, notamment certains modèles de mondialisation et de médias internationaux. Ces valeurs sont ébranlées par la priorité accordée à une conception étriquée des préoccupations économiques plutôt qu'aux droits humains en général et aux droits culturels en particulier, mais aussi par la diminution et la dégradation de l'espace public et peut-être surtout par le sentiment que la culture est quelque chose d'optionnel, qu'elle est un luxe.





J'ai toujours estimé que la culture revêtait pratiquement la même importance que l'oxygène pour la vie humaine. Toutefois, la culture ne nous permet pas uniquement de respirer au sens métaphorique du terme, elle nous aide aussi à être aux prises avec la raison pour laquelle nous respirons. Les droits culturels sont, comme le Conseil des droits de l'Homme l'a régulièrement réitéré, « une part intégrante des droits humains, qui sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement liés. » En eux-mêmes, les droits culturels sont essentiels à la réalisation du potentiel de tou-te-s les êtres humains, mais aussi une condition sine qua non à la mise en œuvre générale des droits humains universels, en offrant une part essentielle des réponses nécessaires aux nombreux défis posés à l'humanité, des conflits à la pauvreté en passant par la discrimination et le développement durable.

» L'AGENDA 21 CHERCHE À GARANTIR QUE LES CULTURES ET LES PATRIMOINES CULTURELS CONSTRUISSENT DES PONTS ET NON DES MURS. IL RECONNAÎT QUE L'ESPRIT HUMAIN A POUR PARAMÈTRE PAR DÉFAUT D'ÊTRE OUVERT ET NON FERMÉ, CE QUI NOUS OBLIGE DONC À MAINTENIR LES PORTES OUVERTES

En effet, les municipalités livrent une part significative des obligations des États dans le respect des droits culturels. Les gouvernements locaux que vous représentez doivent adopter des politiques qui garantissent la protection et la promotion de la diversité culturelle, tout en facilitant l'accès et la participation à un éventail riche et diversifié d'expressions culturelles. Nos municipalités doivent permettre aux populations de s'impliquer librement et sans discrimination dans leurs propres pratiques culturelles et dans les pratiques culturelles autres et de choisir librement leur mode de vie. La relation intime entre la ville et sa population entraîne un investissement direct dans la démocratie par ses habitant-e-s. Vos municipalités sont la toile de fond sur laquelle se rassemblent les groupes pour exercer leurs droits culturels.





4. QUESTIONS PRIORITAIRES CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21 AUJOURD'HUI

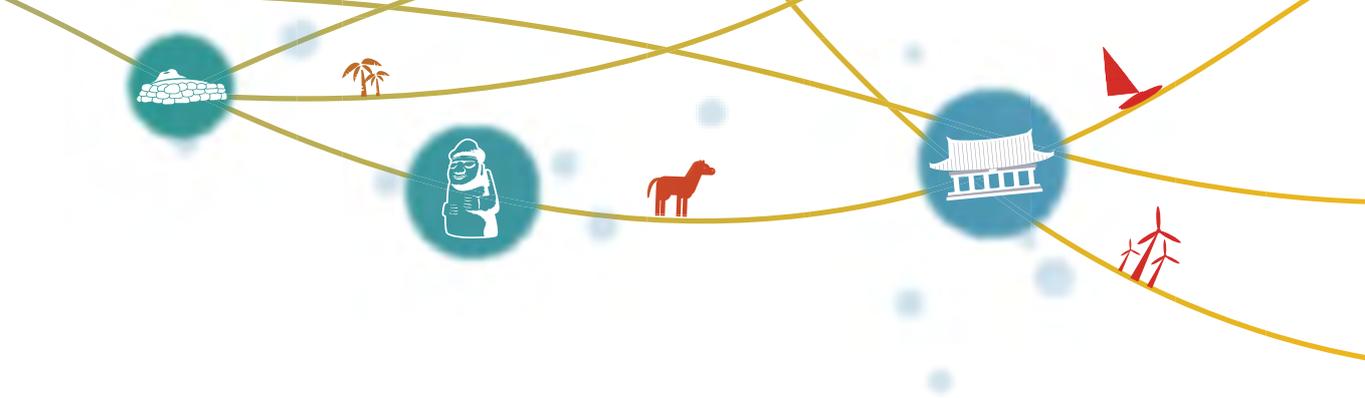
L'Agenda 21 n'est pas une simple formulation exhortant à l'importance de la culture et des droits culturels et leur interdépendance au développement durable, ils y sont intégrés dans des recommandations spécifiques aux gouvernements locaux, États et gouvernements nationaux et aux organisations internationales, notamment l'ONU. Ces recommandations doivent être au cœur de nos discussions d'aujourd'hui. Elles appellent à accorder une place centrale à la culture dans l'élaboration des politiques locales, à prendre systématiquement en compte les droits culturels, à développer un système d'indicateurs culturels, à allouer les financements nécessaires à la culture au niveau national, avec le standard minimum de 1 % du budget, et à mettre en œuvre localement les standards internationaux sur la diversité culturelle.

Cette focalisation sur les mesures spécifiques de mise en œuvre a été approfondie dans l'excellent Culture 21 : Actions, un document adopté lors du 1er Sommet Culture de CGLU à Bilbao en 2015, et qui visait à « procurer un cadre de travail international, soutenu par des engagements et des actions qui sont tous réalisables et mesurables » et à rendre plus efficace l'Agenda 21. Je voudrais signaler ici combien j'apprécie l'engagement 1 du document sur les droits culturels. L'élaboration de cet engagement souligne que les politiques culturelles et organisations de la société civiles locales doivent se fonder explicitement sur les droits culturels et les inclure parmi leurs priorités. Je pense qu'il est essentiel que dans vos délibérations ici à Jeju, vos discussions ne concernent pas uniquement la culture mais aussi les droits culturels, ce qui ancre cette discussion dans les droits humains universels et comprend les principes d'universalité, d'égalité et de non-discrimination, met l'accent sur le caractère obligatoire et contraignant des engagements culturels, et insiste sur les composantes participatives et démocratiques des discussions concernant la culture.

»» LES DROITS CULTURELS SONT ESSENTIELS À LA RÉALISATION
DU POTENTIEL DE TOU·TE·S LES ÊTRES HUMAINS, MAIS AUSSI
UNE CONDITION SINE QUA NON À LA MISE EN ŒUVRE GÉNÉRALE
DES DROITS HUMAINS UNIVERSELS, EN OFFRANT UNE PART
ESSENTIELLE DES RÉPONSES NÉCESSAIRES AUX NOMBREUX DÉFIS
POSÉS À L'HUMANITÉ, DES CONFLITS À LA PAUVRETÉ EN PASSANT
PAR LA DISCRIMINATION ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A. Espace public

Laissez-moi à présent évoquer certains domaines majeurs qui devraient avoir la priorité dans le processus actuel de mise en œuvre depuis la perspective des droits culturels, le premier étant l'espace public. Je vous exhorte tou·te·s, comme le suggère l'Agenda 21, à protéger mais aussi à célébrer nos espaces publics et à considérer de près la désignation et l'aménagement de ces espaces, la façon dont ils sont gérés, si leur accès est ouvert à tou·te·s, qui est chargé·e de la conservation des espaces publics, à qui appartient la voix dominante, et la façon dont l'espace public peut être utilisé comme outil d'échanges mutuels et d'interactions. Le Nouvel agenda urbain d'Habitat III s'engage de la même manière « à favoriser la mise en place d'espaces publics de qualité, sûrs, verts, inclusifs et accessibles (...), des zones multifonctionnelles propices à l'interaction et à l'inclusion sociale, (...) à l'expression et au dialogue culturels pour une grande diversité de peuples et de cultures (...) »



Nos espaces publics jouent un rôle primordial dans le renforcement de la cohésion sociale en mettant à disposition un endroit pour entamer le dialogue et de nouveaux récits, à l'échelle des individus comme à l'échelle des groupes. Des événements comme les marches annuelles de fierté LGBT qui ont lieu de San Francisco à Belgrade et dans d'autres villes également ou le Festival Carthage à Tunis qui rassemble le patrimoine culturel du passé et un large éventail d'arts du spectacle contemporains encouragent les citoyen·e·s et les autres personnes à vivre ensemble dans la dignité et l'harmonie, et à communiquer, contempler et célébrer à travers les arts et la diversité des expressions culturelles.

Toutefois, comme le signale une récente étude de l'Union européenne : « les espaces publics sont menacés (...) Si nous ne protégeons pas, voire dans certains cas ne réinventons pas nos espaces publics, le potentiel des villes et de leurs espaces publics comme plateformes d'expressions collectives, de discours démocratique et de résolution de problèmes ne parviendra pas à prospérer. »¹ J'espère très bientôt rédiger un rapport sur cette question et pouvoir compter sur vos contributions expertes à ce moment-là.

B. Financement

Je souhaite maintenant aborder un autre domaine prioritaire ayant trait à la mise en œuvre, celui du financement. Nous ne pouvons pas parler de droits culturels sans tenir compte des investissements financiers nécessaires à l'exercice et au respect de ces droits. Les programmes du domaine de la culture sont souvent ceux qui ont souffert le plus des différentes crises financières et mesures d'austérité adoptées par nombre d'États dans le monde. Il s'agit là d'une grande erreur.

Les réductions de financement effectuées par les gouvernements d'État et fédéraux ont poussé les gouvernements locaux à se débrouiller pour trouver de nouveaux moyens de soutenir les artistes et les pratiques culturelles. Je tiens à vous signaler le document Culture Finance Report publié la semaine dernière par le World Cities Culture Forum, la première étude comparative mondiale sur la façon dont est financée la culture dans les villes du monde entier. Les données fournies par 16 des 33 membres du forum ont montré que plus d'un tiers



¹ Citation paraphrasée de l'étude de l'UE « Culture, Cities and Identity in Europe », 2016, p. 3 www.eesc.europa.eu/resources/docs/qe-01-16-463-en-n.pdf. Résumé de cette étude en français : <https://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/9bfb-9b1a-7e2b-11e6-b076-01aa75ed71a1/language-fr>



du total du financement direct public à la culture provient des gouvernements locaux.² C'est un chiffre dont il faut être fier·ère·s, sans toutefois laisser de côté notre plaidoyer auprès des gouvernements d'État et fédéraux en faveur d'un financement continu et suffisant de la culture.

C. Dimension de genre

Le dernier domaine prioritaire que je souhaite souligner est celui de la pleine inclusion des femmes dans toutes les questions que je viens d'évoquer. Nous devons reconnaître le travail des femmes, en tant qu'artistes, défenseuses du patrimoine culturel et en tant que personnes souhaitant exercer leurs droits culturels comme tout le monde. Les femmes font souvent face à la discrimination sexuelle, notamment les femmes expertes qui se voient exclues des forums et institutions pertinentes, y compris au sein des gouvernements des villes et du personnel municipal. L'impact spécifique du fondamentalisme et de l'extrémisme sur les droits culturels des femmes sera le point de départ de mon prochain rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies et j'aurai grand plaisir à le partager ensuite avec vous. Un appel à soumissions a été posté sur la page d'accueil du mandat en anglais, français et espagnol, et j'espère vivement que vous y contribuerez.

»» LES DROITS CULTURELS SONT UN CONTREPOIDS ESSENTIEL À TOUTES LES FORMES DE FONDAMENTALISME ET D'EXTRÉMISME, ILS PROMEUVENT L'INCLUSION, LA CRÉATION D'ESPACES POUR LA CONTESTATION PACIFIQUE ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE CONTRE LA RADICALISATION

5. CONCLUSION : NOS ENGAGEMENTS PARTAGÉS, NOTRE COLLABORATION

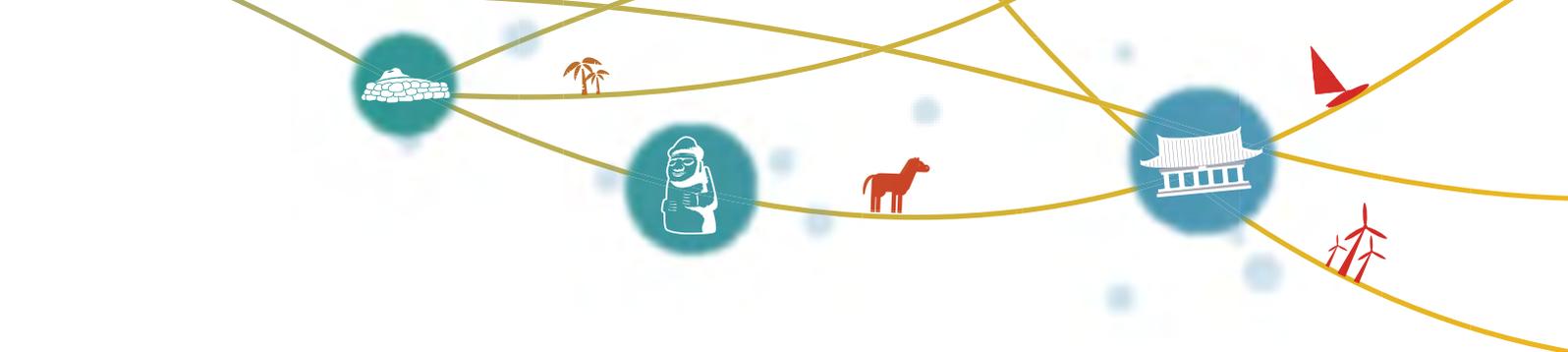
Malgré les nombreux défis posés à l'Agenda 21, il nous faut garder espoir, un espoir qui se fonde sur des actions concrètes, comme celles dont vous discuterez ces jours-ci. Les fondements de ce travail peuvent être trouvés dans les neuf domaines d'engagements de Culture 21 : Actions. Je vous enjoins à tenir compte de ces engagements pendant les jours à venir et de partir en ayant convenu de plusieurs plans de travail.

Une fois de plus, je rends hommage au travail imposant déployé par le réseau mondial Cités et Gouvernements Locaux Unis et je souscris entièrement à votre appel à faire de la culture le quatrième pilier du développement durable, aux côtés de la croissance économique, de l'inclusion sociale et de l'équilibre environnemental. Si l'on prend grand soin de la culture et qu'elle est adéquatement soutenue, la culture est une ressource qui pousse sans fin, et elle est peut-être l'aspiration la plus durable de toutes. Il reste encore beaucoup à accomplir ensemble, mais je dois tout de même saluer le réseau et vos efforts précieux dans la mise sur pied de ce Sommet, un endroit où échanger des expériences, apprendre les un·e·s des autres et développer des initiatives communes pour défendre le rôle des gouvernements locaux, le tout dans un lieu qui est véritablement nourri par la diversité culturelle et la démocratie.

De mon côté, je ferai tout mon possible pour développer la collaboration avec le réseau dans mes activités notamment (entre autres) :

- en incluant les villes et les gouvernements locaux comme homologues pertinent·e·s et essentiel·le·s ici au sommet mais aussi tout au long de mon mandat, y compris dans mes missions-pays ;

² Page 5, www.worldcitiescultureforum.com/assets/others/170503_WCCF_FullReport_%281%29.pdf



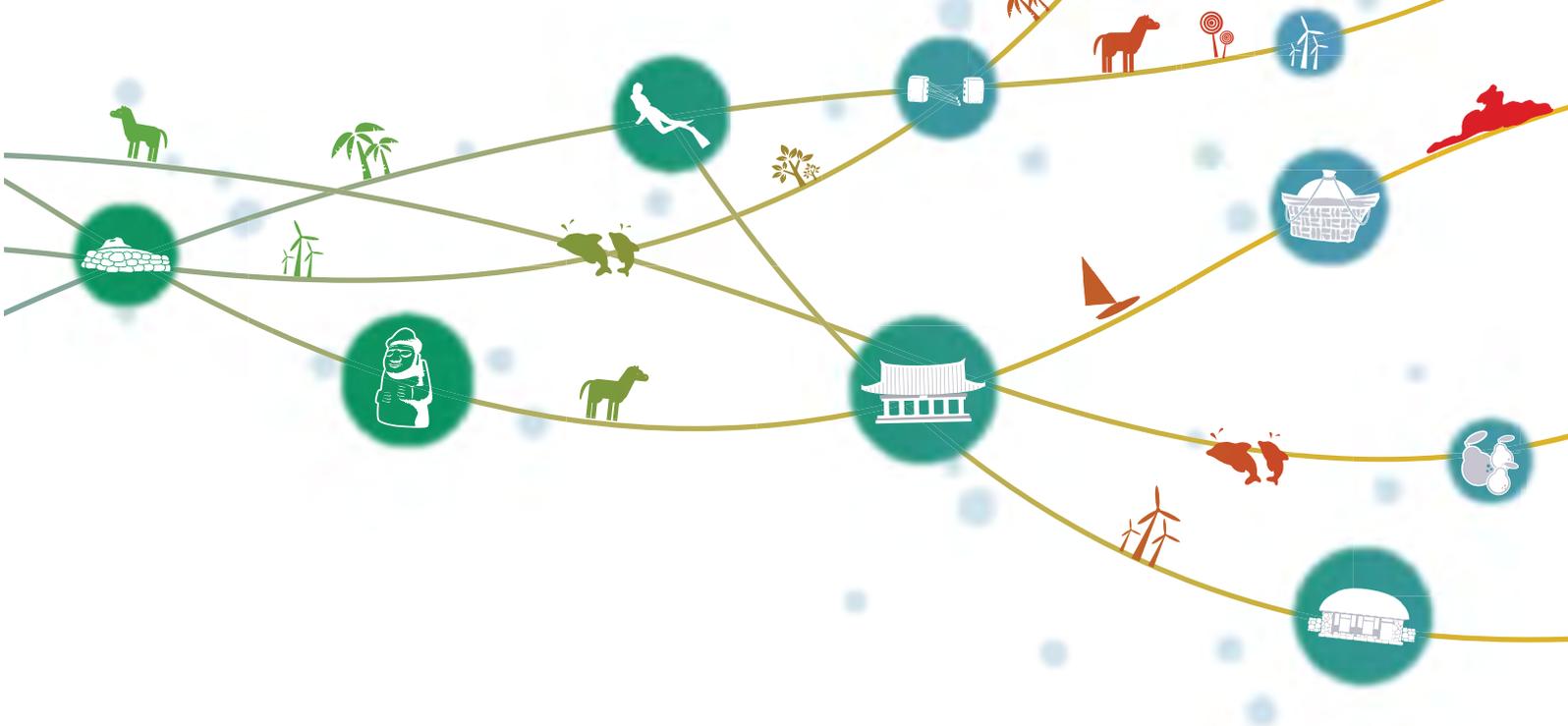
»» LA CULTURE REVÊTAIT PRATIQUEMENT LA MÊME IMPORTANCE QUE L'OXYGÈNE POUR LA VIE HUMAINE. LA CULTURE NE NOUS PERMET PAS UNIQUEMENT DE RESPIRER AU SENS MÉTAPHORIQUE DU TERME, ELLE NOUS AIDE AUSSI À ÊTRE AUX PRISES AVEC LA RAISON POUR LAQUELLE NOUS RESPIRONS

- en continuant d'appeler les gouvernements à inclure une dimension culturelle dans toutes les politiques publiques ;
- en recommandant que les politiques et budgets publics aux niveaux fédéral, d'État et municipal se fondent sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et autres instruments et approches relatifs aux droits humains.

Pour conclure, je vous souhaite un sommet extrêmement fructueux. De par sa nature même, le rôle de Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits humains suppose une grande collaboration. Je me réjouis de coopérer avec chacun-e d'entre vous, États, municipalités, société civile, expert-e-s, représentant-e-s des villes et des gouvernements locaux, pour mettre en œuvre nos objectifs partagés. Travaillons ensemble, main dans la main, pour défendre les droits culturels de toutes et de tous.

Je vous remercie de votre attention. Gamsa hamnida.

L'intégralité de ce texte est disponible sur le site web officiel du Haut Commissariat de l'organisation internationale des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (OHCHR), sous le titre "Mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture (et des Droits Culturels) dans le Monde d'aujourd'hui".



www.agenda21culture.net

CONTACT

Commission culture de CGLU

Email [info \[at\] agenda21culture.net](mailto:info@agenda21culture.net)

Web www.agenda21culture.net

Twitter [@agenda21culture](https://twitter.com/agenda21culture)

